

UN GUIDE DU
PROCESSUS
DE
KIMBERLEY



PARTENARIAT
AFRIQUE CANADA

UN GUIDE DU PROCESSUS DE KIMBERLEY

Coalition de la société civile du PK

ISBN 978-1-897320-26-6

© Partenariat Afrique Canada

Deuxième édition 2015

Première édition 2013



**PARTENARIAT
AFRIQUE CANADA**

331, rue Cooper, bureau 600
Ottawa (Ontario) K2P 0G5,
Canada

www.pacweb.org



La deuxième édition d'**Un guide du Processus de Kimberley** est publiée par Partenariat Afrique Canada au nom de la Coalition de la société civile du PK.

La Coalition de la société civile du PK désire remercier les membres de la Coalition, actuels et anciens, qui ont contribué à ce guide. Nous remercions aussi des représentants de l'industrie du diamant et de gouvernements qui nous ont permis de mieux comprendre le Processus de Kimberley.

La rédaction de ce guide n'aurait pu se réaliser sans le soutien financier accordé à la Coalition de la société civile du PK par le Service consolidation de la paix du Service public fédéral Affaires étrangères du gouvernement de la Belgique.

Pour obtenir la permission de reproduire ou de traduire cette publication en tout ou en partie, veuillez communiquer avec Partenariat Afrique Canada.

Cette publication est également disponible en anglais.

Photo de la page couverture

Aminata Kelly-Lamin du Network Movement for Justice and Development, Sierra Leone, prenant la parole au nom de la Coalition de la société civile du PK lors d'une réunion plénière du PK.



TABLE DES MATIÈRES

- I. Présentation du guide**
- II. Aperçu du Processus de Kimberley**
- III. Les origines du Processus de Kimberley**
- IV. L'importance du Processus de Kimberley**
- V. Mettre en œuvre le Système de certification du Processus de Kimberley**
 - 1. Exigences minimales pour les participants au PK
 - 2. Le système d'examen par les pairs du PK
- VI. La structure et le fonctionnement du Processus de Kimberley**
 - 1. Adhésion
 - 2. Structure
 - 3. Évolution du PK
 - 4. Prise de décision
 - 5. Inobservation
- VII. Le Processus de Kimberley : les enjeux et les défis**

Annexes :

- 1. Glossaire
- 2. Ressources
- 3. Rapports
- 4. Coalition de la société civile du PK

I. PRÉSENTATION DU GUIDE

Ce guide a été produit par la Coalition de la société civile du Processus de Kimberley (PK), un regroupement d'organisations de la société civile qui travaille sur la question des diamants de conflit. Le guide vise à faire connaître le Processus de Kimberley à la société civile et à d'autres intervenants intéressés. Il donne un aperçu de l'histoire, des activités et de la structure du PK, de même que des parties prenantes. Il présente aussi les points de vue de la société civile sur les lacunes du PK et sur les améliorations nécessaires. Il renferme enfin un glossaire et une bibliographie des ressources utiles pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Le guide décrit le rôle joué par le PK pour enrayer le commerce des diamants « du sang » ou « de conflit » dans le monde. Grâce à un mécanisme de certification international, à une transparence accrue, à des dispositions relatives à des contrôles internes rigoureux dans les pays producteurs et commerçants, et à l'accroissement de la responsabilité sociale et de la bonne gouvernance des entreprises, le PK vise à éradiquer complètement les diamants de conflit et à empêcher leur réapparition. Pour garder la confiance des consommateurs, il incombe à l'industrie mondiale du diamant et aux gouvernements qui participent au PK de démontrer que les diamants certifiés par le PK sont libres de conflit.

Nous souhaitons que ce guide aide toutes les parties intéressées – les organisations de la société civile, les gouvernements et l'industrie du diamant, de même que les étudiants, les médias et le grand public – à comprendre cette initiative et les défis auxquels est confronté le PK.

Que sont les diamants de conflit?

La résolution 55/56 de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies adoptée le 1 décembre 2000, définit les diamants de conflit comme des « ... diamants bruts utilisés par les mouvements rebelles pour financer leurs activités militaires, en particulier des tentatives visant à ébranler ou renverser des gouvernements légitimes ».

Au cours des années 1990 en Afrique, de tels conflits ont causé la mort de centaines de milliers de personnes, directement ou indirectement, de même que des violations massives des droits de la personne.

L'essentiel du PK

Le Système de certification du PK (SCPK) est juridiquement contraignant, en raison de son intégration à la législation nationale dans quelque 80 pays producteurs, transformateurs et commerçants, y compris tous les États membres de l'Union européenne. Les diamants bruts ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un commerce entre ces pays sans être accompagnés d'un certificat de Kimberley délivré par un gouvernement, confirmant que les diamants sont libres de conflit.

Le certificat est appuyé par un régime de contrôles internes dans chaque pays. Le PK est soutenu par une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, en plus de bénéficier du soutien du Conseil de sécurité des Nations Unies.

II. APERÇU DU PROCESSUS DE KIMBERLEY

En décembre 2000, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait sa résolution A/RES/55/56, portant sur la nécessité de briser le lien entre le commerce des diamants bruts et les conflits armés. Plus tôt, en mai 2000, le gouvernement de l'Afrique du Sud avait convoqué une rencontre à Kimberley, en Afrique du Sud, pour discuter des « diamants de conflit ». Cette première rencontre a donné lieu à une série d'autres réunions, et à ce qu'on a appelé le « Processus de Kimberley (PK) ». Après 30 mois de négociations, le PK décidait de mettre en œuvre un mécanisme de réglementation : un système de certification international pour les diamants bruts, nommé le Système de certification du Processus de Kimberley (SCPK). Ce système est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2003.

Le SCPK est un mécanisme de certification de l'origine, qui requiert de ses membres qu'ils certifient que les expéditions de diamants bruts qui quittent leurs frontières sont « libres de conflit ». Les participants au PK (comme on appelle officiellement les membres du PK) ne peuvent faire le commerce de diamants bruts qu'avec d'autres participants au PK. Le système est volontaire, en ce sens qu'aucun pays n'est tenu d'y adhérer, mais tout pays qui s'y joint effectivement prend l'engagement politique d'adopter des lois et règlements conformes aux normes minimales du PK. Il devient alors contraignant pour les participants, en vertu de leur propre régime juridique national, bien qu'il n'existe aucun traité international juridiquement contraignant à cet effet.

Le PK est un mécanisme intergouvernemental, mais l'industrie du diamant et les organisations de la société civile y ont participé depuis le début, et sont des membres actifs des groupes de travail, des équipes d'examen et des assemblées plénières. Par conséquent, on dit souvent du PK que c'est un accord tripartite qui réunit les gouvernements, l'industrie et la société civile. En date de septembre 2013, le PK comptait 55 participants, qui représentaient 81 pays, l'Union européenne et ses États membres ne comptant que pour un seul participant. Le PK comprend aussi des observateurs : l'industrie du diamant, représentée par le Conseil mondial du diamant (WDC), la Coalition de la société civile du PK, l'Initiative diamant et développement (DDI) et l'Association des pays africains producteurs de diamants (ADPA).

Les deux sites Web du Processus de Kimberley

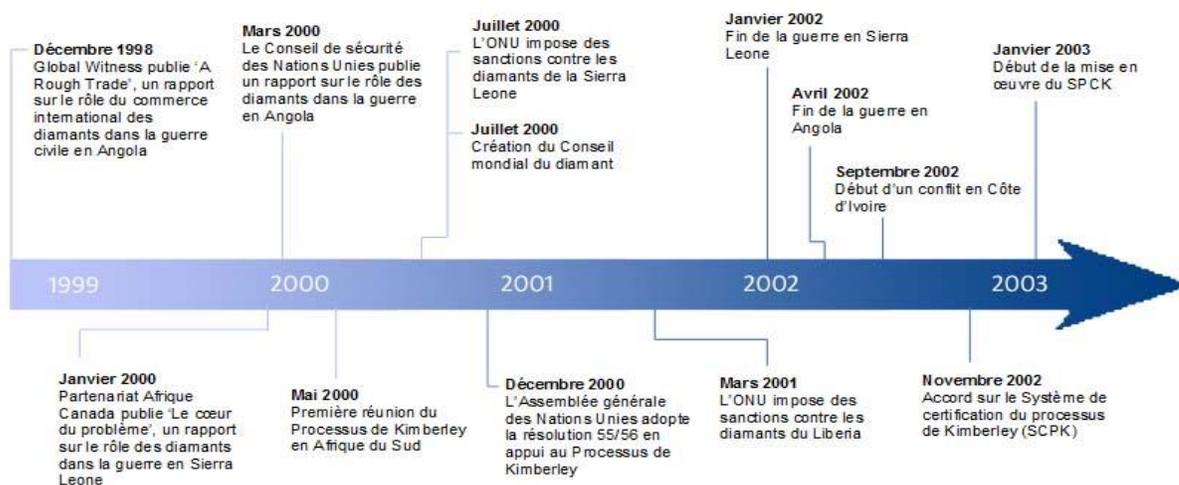
- Site Web du PK : <http://www.kimberleyprocess.com>
- Site Web des statistiques du PK : <https://kimberleyprocessstatistics.org>

III. LES ORIGINES DU PROCESSUS DE KIMBERLEY

Les guerres qui se sont déroulées dans les années 1990 en Angola, en Sierra Leone, au Liberia et en RDC ont été financées et alimentées, dans une large mesure, par le commerce des minéraux de conflit, en particulier les diamants. En décembre 1998, un rapport de Global Witness, *A Rough Trade: The Role of Companies and Governments in the Angolan Conflict*, révélait la façon dont les diamants renforçaient la capacité du mouvement rebelle angolais l'UNITA de faire la guerre. En janvier 2000, Partenariat Afrique Canada publiait *Le cœur du problème – la Sierra Leone, les diamants et la sécurité humaine*, un rapport qui montrait comment le commerce des diamants et ses ramifications internationales alimentaient la guerre de rébellion en Sierra Leone. En mars 2000, un Groupe d'experts du Conseil de sécurité des Nations Unies, dans un rapport sur l'Angola, confirmait les constatations de ces deux premiers rapports. Au même moment, une campagne menée par des ONG internationales a accentué les pressions exercées sur les gouvernements et l'industrie mondiale du diamant afin qu'ils prennent les mesures qui s'imposaient. En Sierra Leone, le Network Movement for Justice and Development a lancé la « Campaign for Just Mining ». Des campagnes se sont développées ensuite dans d'autres pays africains.

L'industrie du diamant et les gouvernements de pays ayant des économies du diamant craignaient un boycottage des consommateurs. On se préoccupait sérieusement aussi des preuves grandissantes des liens directs entre les diamants et les conflits. En mai 2000, les principaux pays qui produisent des diamants ou qui en font le commerce, les représentants de l'industrie du diamant et des ONG ont répondu à l'invitation du gouvernement de l'Afrique du Sud à une rencontre à Kimberley, où les discussions ont porté sur la façon de s'attaquer au problème des diamants de conflit. Le « processus » de Kimberley est issu de cette rencontre, qui a marqué le début d'un important, et souvent controversé, exercice de négociation qui s'est prolongé pendant trois années, dans le but d'établir un système de certification pour les diamants bruts. Aujourd'hui, on reconnaît que le SCPK constitue la base d'un mécanisme de réglementation responsable, transparent et inclusif pour la gestion du commerce des diamants.

Historique du Processus de Kimberley – les premières années



IV. L'IMPORTANCE DU PROCESSUS DE KIMBERLEY

Durant les premières années, le PK s'est bâti une réputation en tant que mécanisme fructueux de prévention des conflits. Au milieu et à la fin des années 1990, jusqu'à 15 % de la production mondiale annuelle de diamants bruts, dont la valeur s'élevait à 10 milliards de dollars, appartenait à la catégorie des diamants de conflit. Depuis, la proportion a chuté jusqu'à moins de 1 % de la valeur de l'industrie du diamant brut, qui s'élève maintenant à quelque 14 milliards de dollars, et c'est en partie grâce à la négociation et à la mise en œuvre du PK. La Côte d'Ivoire, qui fait encore l'objet d'un embargo des Nations Unies, et la République centrafricaine sont actuellement les seuls pays où il existe encore des diamants de conflit tels que définis par l'Organisation des Nations Unies.

Le mécanisme de réglementation du PK a aussi forcé la plus grande partie de l'industrie à éviter les diamants *illicites* – les diamants qui n'ont peut-être rien à voir avec un conflit, mais qui sont néanmoins volés, passés en contrebande, ou utilisés pour blanchir de l'argent, pour l'évasion fiscale ou pour d'autres délits de ce type. Puisque le SCPK ne peut distinguer un type de diamant illicite d'un autre, il doit englober tous les diamants bruts dans le monde.

Réalisations majeures du PK

- Le PK a réussi à réunir des intervenants du secteur privé, des gouvernements et la société civile, et il a inspiré la création d'autres mécanismes tripartites tels que l'Initiative pour la transparence dans les industries d'extraction (ITIE).
- De grandes quantités de diamants ont été réintégrées au commerce légal, accroissant de manière significative les recettes de plusieurs pays producteurs; par exemple, l'accroissement rapide de la valeur des exportations officielles de diamants de la Sierra Leone, qui est passée d'environ 1 million de dollars en 1999 à 141 millions en 2007;
- Le PK a aussi fait en sorte d'accroître la production de rapports statistiques sur l'extraction et le commerce des diamants, bien qu'il faille encore plus de transparence. Les participants doivent recueillir et publier des données sur leur production, leurs importations et leurs exportations de diamants, et déposer un rapport annuel sur la mise en œuvre du PK dans leur pays.
- Le PK a fourni un cadre pour de l'assistance bilatérale relative à des questions techniques, telles que les lois sur les mines, la formation des policiers, l'enregistrement des mineurs, l'évaluation des diamants, etc. Cette assistance technique a permis à plusieurs pays d'exercer un contrôle plus rigoureux sur leurs ressources naturelles. Dans certains cas, elle a aussi englobé des questions plus larges, telles que le développement communautaire et le travail des enfants.
- Le PK a aidé à démontrer qu'une responsabilité sociale des entreprises accrue peut s'avérer une situation gagnant-gagnant. En faisant en sorte que le commerce des diamants ne finance pas de conflits ou ne contribue pas à des violations des droits de la personne, le PK a rétabli la confiance des consommateurs quant à l'origine des diamants bruts.

V. METTRE EN ŒUVRE LE SYSTÈME DE CERTIFICATION DU PROCESSUS DE KIMBERLEY

Le préambule du SCPK rappelle la Résolution 55/56 (2000) de l'Assemblée générale des Nations Unies disant que le SCPK devrait être un système de certification international simple et fonctionnel, qui s'appuie sur des systèmes de certification nationaux et sur des normes minimales reconnues internationalement. Il reconnaît que les différences entre les pays quant aux modes de production et aux pratiques commerciales pourraient imposer l'adoption de méthodes différentes pour la mise en œuvre du SCPK. La préface reconnaît aussi l'importance de la souveraineté des États et affirme que toutes les décisions devraient être prises par consensus.

Comment fonctionne le commerce des diamants?

Les diamants kimberlitiques et les diamants alluviaux

On trouve des diamants naturels dans deux types de milieux : la roche kimberlitique et les dépôts alluviaux. La roche kimberlitique se trouve dans d'anciennes cheminées volcaniques; c'est le milieu dans lequel se trouvent le plus couramment des diamants. Une part de la roche kimberlitique hôte a été emportée dans les ruisseaux et les rivières par l'érosion. Le sédiment déposé par l'eau dans le sable, ce qu'on appelle le dépôt alluvial, peut aussi contenir des diamants. On trouve des dépôts alluviaux dans le lit des rivières, sur certaines côtes et dans des lieux marins/sous-marins.

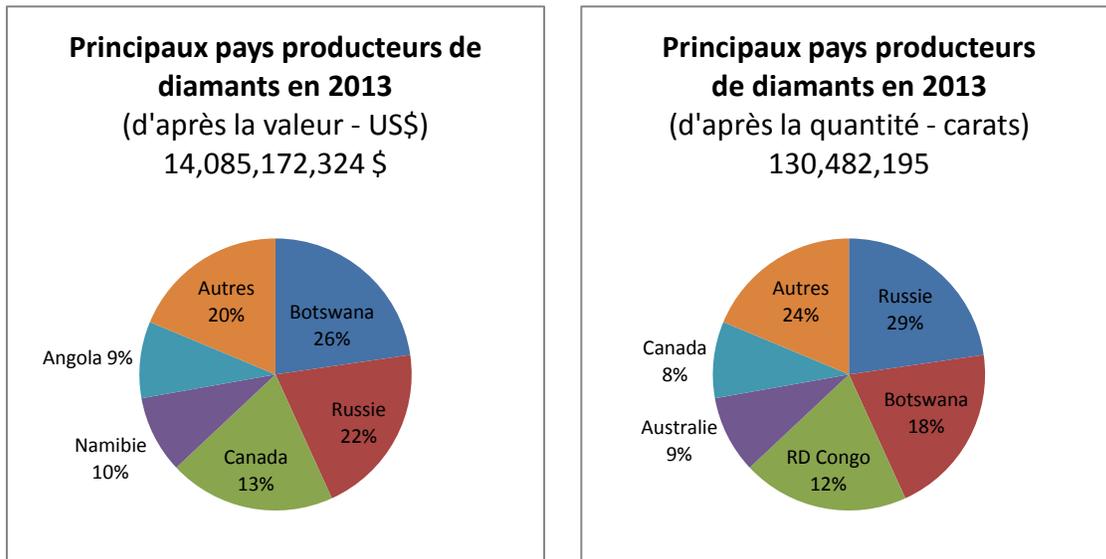
Des techniques minières différentes

Les dépôts kimberlitiques et alluviaux nécessitent des techniques minières différentes. Les diamants que contient la roche kimberlitique demandent qu'on travaille dans des mines à ciel ouvert ou souterraines, où l'on broie le minerai pour en extirper les diamants. Pour trouver des diamants le long des côtes, il faut excaver le sable, tandis que pour l'exploitation sous-marine, il faut forer dans le fond marin pour recueillir le gravier diamantifère. L'exploitation minière du lit des rivières se fait souvent à une échelle informelle, plus petite – qu'on appelle aussi creusage artisanal – et pour trouver les diamants, elle requiert l'équipement le plus rudimentaire, comme des cribles et des batées.

Les centres de taille et de commerce

Au point d'exportation, les autorités responsables de l'exportation d'un pays évaluent les diamants, puis les exportateurs de diamants les emballent en « chargements ». On envoie les diamants bruts dans les centres de commerce, où on les trie en trois catégories distinctes : la qualité gemme (utilisée pour la joaillerie), la qualité industrielle (utilisée pour de l'équipement tel que des mèches ou des tours) et le bort de broyage (utilisé pour le polissage des diamants). Les diamants de qualité gemme sont alors taillés et polis. Les principaux centres de taille et de commerce sont situés en Inde, en Belgique, en Israël, aux Émirats arabes unis et aux États-Unis.

Un aperçu du commerce des diamants bruts



Source : Base de données statistiques du Processus de Kimberley

1. Exigences minimales pour les participants au PK

Dans la mise en œuvre du système, tous les participants au PK doivent respecter certaines normes minimales :

- Les diamants bruts peuvent faire l'objet d'un commerce entre les pays participants seulement (document de base du SCPK, Section IIIc); ils doivent être transportés dans un conteneur inviolable, et doivent être accompagnés d'un certificat du Processus de Kimberley valide (SCPK, Section IIa et Section IVc).
- Chaque participant doit nommer une autorité responsable des importations et des exportations, et adopter des lois et règlements afin de garantir le respect des normes du SCPK dans les lois nationales. Ces normes comprennent des contrôles internes qui permettent au gouvernement de retracer les diamants présentés pour l'exportation jusqu'à l'endroit où ils ont été extraits ou jusqu'au point d'importation (SCPK, Section IV b et d).
- Les participants doivent soumettre chaque année une série de rapports au PK, y compris des données statistiques (SCPK, Section V a et b).
- On encourage les participants à inviter des équipes d'examen afin de vérifier leur conformité avec les normes du SCPK (SCPK, Section VI, Article 20).

Certificats du PK

Le SCPK exige :

- Que chaque chargement de diamants soit accompagné d'un certificat du PK valide.

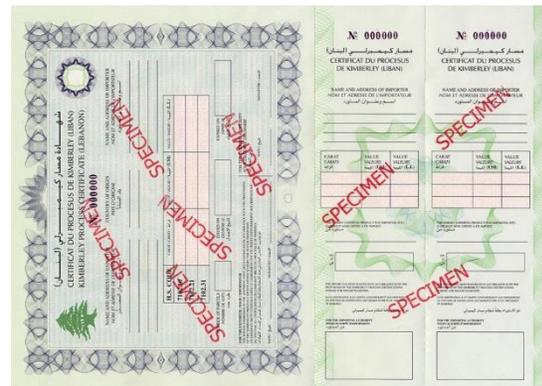
- Que chaque certificat soit à l'épreuve de la contrefaçon, qu'il porte un numéro unique et qu'il décrive le contenu du chargement.
- Que le service des douanes du pays importateur (ou l'autorité nommée responsable de l'importation) soit responsable de vérifier si le contenu du chargement correspond au certificat du PK qui l'accompagne.

Il est illégal pour un participant au PK d'importer ou d'exporter des chargements de diamants bruts non certifiés. Quiconque essaie d'importer ou d'exporter des diamants bruts sans certificat du PK est susceptible de voir ses lots confisqués ou rejetés et de faire l'objet de poursuites judiciaires en vertu des lois en vigueur dans chaque pays.

Certificat de l'Afrique du Sud



Certificat du Liban



Contrôles internes

Le PK exige que chaque participant adopte une législation nationale qui mette en place un système de contrôles internes conforme aux exigences du PK. Le PK reconnaît que les contrôles peuvent différer d'un pays à l'autre, mais les participants doivent s'assurer que les diamants bruts puissent être suivis à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement, de la mine à l'exportation, ou de l'importation à la réexportation. Pour faciliter ce processus, les participants désignent les autorités responsables de l'importation et de l'exportation à l'égard du PK, et recueillent de l'information sur la production, l'importation et l'exportation de diamants bruts sur leur territoire.

On encourage les participants à prendre un certain nombre d'autres mesures pour renforcer les contrôles internes, dont beaucoup sont décrites dans la Décision administrative sur les contrôles internes (voir l'encadré ci-dessous). Ces mesures comprennent la nomination d'un point focal du PK pour faciliter les communications et les enquêtes, l'émission de permis et l'enregistrement des mineurs et des négociants de diamants, l'établissement d'une surveillance gouvernementale de l'industrie et l'encouragement des initiatives d'autoréglementation dans l'industrie.



Décisions administratives

Le Processus de Kimberley réagit à des problèmes imprévus au moyen d'une variété de Décisions administratives ponctuelles – telles que la création de nouveaux comités, l'établissement d'un système de rapports annuels, le resserrement des critères d'adhésion ou la mise en place d'un mécanisme de surveillance. On trouvera la liste des Décisions administratives sur le site Web du PK :

<http://www.kimberleyprocess.com/fr/documents>

Les rapports et les données statistiques

La coopération et le partage des données sont au cœur du SCPK. Les participants doivent fournir au PK un éventail de renseignements par l'entremise de son Groupe de travail sur les statistiques et de son Groupe de travail chargé du suivi (voir la section VI ci-dessous).

Les participants doivent soumettre des rapports annuels au PK, portant sur les lois, les structures, les règlements, les organismes et les pratiques qui guident leur mise en œuvre du PK. Les participants doivent aussi soumettre des données trimestrielles sur le commerce et des données semestrielles sur la production. Chaque année, on procède à une analyse de ces données, qui révèle tout changement dans la production et le commerce et permet d'établir une comparaison du commerce entre les pays. Par exemple, si, au cours d'une année donnée, le participant A envoie 100 000 carats au participant B, pour une valeur de 10 millions de dollars, les mêmes données devraient paraître dans les statistiques à des fins de recoupement.

2. Le système d'examen par les pairs du PK

Le Processus de Kimberley possède un système d'examen de surveillance par les pairs comprenant plusieurs éléments, tel qu'institué par la Décision administrative sur l'examen par les pairs.

Les rapports annuels

Les participants doivent soumettre un rapport au plus tard à la fin de mars de chaque année, qui montre comment ils ont respecté les exigences minimales du Processus de Kimberley. Les rapports sont examinés par le Groupe de travail du PK chargé du suivi (GTCS), qui se charge de tous les problèmes ou les anomalies révélés par le rapport.

Les visites d'examen

On s'attend que chaque participant demande périodiquement une visite d'examen. Les équipes sont habituellement constituées de membres de trois autres pays ainsi que de représentants de l'industrie du diamant et de la société civile. Elles évaluent si le participant est en pleine conformité avec les exigences minimales du PK et formulent des recommandations sur la façon d'accroître la conformité.



Missions d'examen

Une *mission* d'examen peut être envoyée en tout temps lorsqu'il y a des « indications crédibles de non-conformité significative » dans un pays donné. Les missions d'examen sont réalisées à la demande du Groupe de travail chargé du suivi et avec l'accord du président du PK. Les visites de ce type doivent être acceptées par les pays à faisant l'objet de l'examen.

VI. LA STRUCTURE ET LE FONCTIONNEMENT DU PROCESSUS DE KIMBERLEY

Le PK a commencé en prenant la forme d'un *processus* de discussions et de rencontres qui se sont déroulées avant la mise en œuvre du SCPK. Une fois le SCPK en place, toutefois, il fallait en assurer la gestion, et cette tâche est accomplie à l'aide d'une structure qui comprend un président, un certain nombre de groupes de travail, une assemblée plénière annuelle de tous les participants et observateurs, et une réunion intersessions semestrielle, qui est surtout destinée à permettre aux groupes de travail de se rencontrer en personne.

Tout cela, qu'on appelle encore le « Processus de Kimberley », est décrit plus en détail ci-dessous.

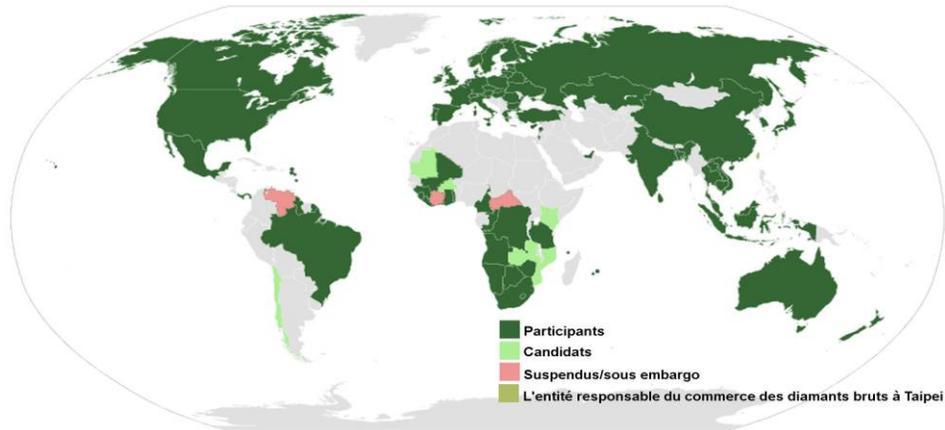
1. Adhésion

Les participants

Les « participants » sont des pays ou des organisations d'intégration économique régionales qui satisfont aux exigences minimales du SCPK. On s'attend des participants au PK qu'ils garantissent l'efficacité des dispositions du SCPK à l'intérieur de leurs frontières nationales.

On encourage les participants à collaborer avec les autres participants et à les aider s'ils éprouvent des difficultés à mettre en œuvre certains aspects du SCPK. Par exemple, la Communauté européenne a fourni des conseillers techniques au ministère des Terres, des Mines et de l'Énergie du Liberia afin que ce pays puisse se conformer aux recommandations émises par l'équipe d'examen du PK, en 2008. Parmi d'autres exemples, mentionnons l'aide qu'ont fournie au Ghana les experts du Conseil mondial du diamant afin de discerner les diamants d'une origine autre que ghanéenne, de même que le projet sur l'empreinte carbone et l'analyse statistique générale des données du PK financé par la Belgique, qui a permis d'améliorer la mise en œuvre du PK dans des régions plus difficiles en Afrique occidentale, en Afrique centrale et en Amérique du Sud.

Participants au Processus de Kimberley



Il y a 54 participants; ils représentent 81 pays qui produisent, transforment et importent/exportent des diamants. Tous les participants se conforment aux exigences minimales du SCPK, à l'exception de ceux qui sont marqués par un astérisque.

Afrique du Sud	Corée du Sud	Lesotho	Sri Lanka
Angola	Côte d'Ivoire	Liban	Suisse
Arménie	Émirats arabes unis	Liberia	Swaziland
Australie	États-Unis d'Amérique	Malaisie	Tanzanie
Bangladesh	Fédération de Russie	Mali	Thaïlande
Belarus	Ghana	Maurice	Togo
Botswana	Guinée	Mexique	Turquie
Brésil	Guyana	Namibie	Ukraine
Cambodge	Inde	Nouvelle-Zélande	Union européenne
Cameroun	Indonésie	Norvège	Venezuela *
Canada	Israël	Panama	Vietnam
Chine	Japon	République centrafricaine*	Zimbabwe
Congo, RC	Kazakhstan	Sierra Leone	
Congo, RDC	Laos	Singapour	

* **Le Venezuela** s'est « retiré » du SCPK. La **République centrafricaine** fait l'objet d'une suspension temporaire.

L'entité commerciale liée aux diamants bruts du Taipei chinois s'est aussi conformée aux exigences minimales du SCPK.

Novembre 2014



Les observateurs

Au sein du PK, les observateurs sont des groupes qui surveillent et qui appuient la mise en œuvre du SCPK, notamment des membres de l'industrie du diamant et des organisations de la société civile. L'industrie est représentée par le Conseil mondial du diamant, et la société civile a formé une coalition. Il y a deux autres observateurs : l'Initiative Diamants et Développement et l'Association des pays africains producteurs de diamants.

- **Le Conseil mondial du diamant (WDC)**

Devant les préoccupations croissantes à l'égard des conflits dans les pays producteurs de diamants, la World Federation of Diamond Bourses et l'International Diamond Manufacturers Association ont créé le Conseil mondial du diamant (WDC), en juillet 2000. Aujourd'hui, le WDC coordonne les efforts des secteurs internationaux du diamant et de la joaillerie afin de contrôler le commerce des diamants des régions où sévissent des conflits, et il fait la promotion d'une chaîne de garanties volontaire au sein de l'industrie pour suivre les déplacements de diamants bruts. De plus, il représente l'industrie au sein du Processus de Kimberley et fournit un soutien administratif au président du PK et aux présidents des groupes de travail.

Pour plus de renseignements sur le Conseil mondial du diamant et ses membres, consulter son site Web à :

www.worlddiamondcouncil.com

- **La Coalition de la société civile**

Avant la création du SCPK, plus de 200 ONG participaient à la campagne contre les diamants de conflit, mais c'est en 2007 seulement qu'a été créée une coalition officielle de la société civile. La mise en place d'un Fonds de la société civile du PK a aidé à soutenir la participation des organisations de la société civile du Sud aux réunions plénières et intersessions du PK, de même qu'aux visites et aux missions d'examen.

La société civile joue un rôle essentiel au sein du système du PK en tant que source indépendante de renseignements sur le commerce des diamants, sur les infractions aux exigences du PK et sur la question des diamants de conflit. Conformément à leur statut d'observateur, les organisations de la société civile prennent part activement aux groupes de travail et aux visites d'examen chez les participants. Un certain nombre de groupes de la société civile continuent de produire des rapports externes sur le PK, la question des diamants de conflit et l'industrie du diamant en général.

Pour voir la liste des membres de la Coalition de la société civile, consulter l'Annexe 4 ou rendez-vous sur le site Web du PK :

<http://www.kimberleyprocess.com/fr/civil-society-coalition>

Voir aussi l'Annexe 2 pour connaître d'autres sites Web d'organisations de la société civile.



- **L'Initiative diamant et développement (DDI)**

La DDI est une initiative axée sur le développement et la prévention des conflits pour aider à officialiser le secteur artisanal de l'exploitation minière des diamants et à améliorer les conditions sociales et économiques qui y prévalent. Au moyen de l'éducation et du dialogue sur les politiques, la DDI cherche à favoriser une meilleure compréhension des problèmes liés au secteur artisanal, surtout l'exploitation minière des diamants. Travaillant directement avec les gouvernements, la société civile et l'industrie, la DDI cherche à offrir des solutions concrètes qui soient particulièrement adaptées à ce secteur.

Les projets actuels de la DDI sont entre autres les Normes relatives aux diamants du développement (Development Diamond Standards™ (DDS)), qui visent à mettre sur le marché des diamants artisanaux certifiés, produits de manière éthique; l'enregistrement des mineurs artisans qui exploitent les diamants, les 3T et l'or; et, en tant que point focal pour l'assistance technique, une participation au Mécanisme d'appui administratif du PK (ASM). Dans ce rôle-ci, la DDI coordonne l'offre d'appui technique aux Participants du PK leur permettant de mieux satisfaire aux exigences du Système de Certification du Processus de Kimberley relatives aux contrôles internes dans leur propre pays.

Pour plus de renseignements sur la DDI, consulter son site Web :

www.ddiglobal.org

- **L'Association des pays africains producteurs de diamants (ADPA)**

L'ADPA, une association qui regroupe des pays africains producteurs de diamants, a été créée par les gouvernements des 12 pays membres.

Les objectifs de l'ADPA sont les suivants :

- Une coopération entre les pays membres concernant les politiques et les stratégies relatives à la prospection, à l'exploitation minière, à la production, à la taille et au polissage, de même qu'au développement des ressources humaines et à l'acquisition de technologies dans le secteur du diamant.
- L'adoption de solutions juridiques harmonisées et l'échange d'information entre les pays membres dans des domaines liés à l'exploitation minière et à la commercialisation, dans certains pays particuliers, ont acquis une précieuse expérience.
- La promotion d'une assistance technique mutuelle pour la coordination des politiques et des stratégies de développement du secteur du diamant.
- La transformation des diamants de conflit en diamants de la paix et du développement durable.

Contact :

ADPA, Secrétariat Exécutif, rue Anibal de Melo 111-A Vila Alice, Luanda Angola

Tél: +244 222 265 392

- **Les invités de la présidence**

Le président du PK peut inviter des représentants de gouvernements non participants, de la société civile, d'institutions financières, d'organisations internationales et d'autres à assister aux réunions plénières et intersessions du PK. Ceux qui désirent y assister en tant qu'observateurs occasionnels peuvent en faire la demande auprès de la présidence.

- **L'Organisation des Nations Unies**

Bien qu'elle ne soit pas un observateur reconnu, l'Organisation des Nations Unies a appuyé la formation du PK par l'entremise de la résolution de l'Assemblée générale A/RES/55/56 de 2000, qui est renouvelée chaque année. L'Organisation des Nations Unies et le PK ont une relation de collaboration, qui comporte le dépôt d'un rapport annuel par la présidence du PK à l'Assemblée générale annuelle de l'ONU. Le Conseil de sécurité a aussi travaillé avec le PK par l'entremise de ses Groupes d'experts concernant divers exemples de non-conformité dans certains pays.

2. Structure

La présidence

La présidence du PK se fait par une rotation annuelle parmi les pays participants au PK. Le président surveille la mise en œuvre du SCPK, le fonctionnement de ses divers organismes et l'administration générale. La présidence agit en tant que Secrétariat pendant l'année; organise et accueille les réunions intersessions et plénières; communique avec les participants, les observateurs, les présidents des groupes de travail, les participants éventuels et d'autres intervenants concernant les questions relatives au PK; et conserve et diffuse les documents du PK.

Présidences du PK

2003 : Afrique du Sud
2004 : Canada
2005 : Fédération russe
2006 : Botswana
2007 : Union européenne
2008 : Inde
2009 : Namibie
2010 : Israël
2011 : République démocratique du Congo
2012 : États-Unis
2013 : Afrique du Sud
2014 : Chine
2015 : Angola

Étant donné les défis que pose la rotation annuelle de la présidence du PK, le Comité spécial du PK sur la réforme (CSR) a recommandé la création d'un mécanisme de soutien administratif qui fournirait de l'aide au président et aux groupes de travail. À la plénière de novembre 2012, il a été entendu que le WDC fournirait les services administratifs nécessaires.

Les groupes de travail et les comités

Il y a six groupes de travail et comités au sein du Processus de Kimberley. Les groupes de travail surveillent les enjeux tout au long de l'année, se rencontrant ou tenant des téléconférences entre les réunions intersessions et plénières. La délégation de responsabilités aux groupes de travail donne de la souplesse et permet une vaste participation ainsi qu'une certaine prise de décision décentralisée. Certains participants, qui représentent souvent d'importants pays producteurs, polisseurs ou commerçants,



sont membres de quelques-uns ou de tous les groupes de travail, alors que de nombreux participants ne sont membres d'aucun. L'organisation en groupes de travail comporte de réels avantages, mais la mise en œuvre de certaines fonctions importantes a parfois été inégale et incomplète.

i. Le Groupe de travail chargé du suivi (GTCS)

Le GTCS est présidé par l'**Union européenne** depuis 2003. La surveillance est un élément extrêmement important de tout système de réglementation. Le GTCS surveille la mise en œuvre du SCPK. Il a la responsabilité d'organiser les visites d'examen par les pairs et de faire l'évaluation des rapports annuels des participants. De plus, le GTCS s'occupe des difficultés dans la mise en œuvre qui sont susceptibles de mettre en danger l'intégrité globale du Processus de Kimberley. Le mécanisme d'examen par les pairs prévoit un examen de la conformité de chaque pays aux normes du PK environ une fois tous les trois ans. Les visites d'examen, pour lesquelles on utilise des cadres de référence généraux détaillés qui s'adaptent à chaque situation, sont habituellement réalisées par des équipes formées de trois représentants d'autres gouvernements participants et d'un représentant de la société civile et un de l'industrie. Dans des cas spéciaux, lorsque des problèmes surviennent, on effectue des « missions » d'examen (au lieu de « visites »).

ii. Le Groupe de travail sur les statistiques (GTS)

De 2004 à 2008, le GTS était présidé par le **Canada**, et depuis 2009, il est présidé par les **États-Unis**. Tous les trimestres, chaque participant soumet des données sur le commerce, et dans le cas des pays producteurs, ce sont des données semestrielles sur la production minière. Ces données sont réunies sur le site Web des statistiques du PK, et les participants et le Groupe de travail sur les statistiques y ont accès à des fins d'examen. Leur but premier est de concilier les données sur le commerce entre les pays. Par exemple, si la Sierra Leone rapporte des exportations d'un certain poids et d'une certaine valeur à l'UE, elles devraient concorder avec les données de l'UE sur l'importation. La base de données est un outil important pour la surveillance et la vérification croisée des flux de diamants par poids, valeur et classification (c.-à-d. qualité gemme, triés/non triés, industriels). Le GTS assure la production de rapports sur les données statistiques en temps opportun. Il analyse toutes les données sur une base annuelle, décelant les anomalies et y cherchant des explications. Il produit aussi une analyse des statistiques des participants pour les équipes d'examen dans le cadre du processus d'examen par les pairs.

iii. Le Comité sur la participation et la présidence (CPP)

À la suite d'une recommandation du Comité spécial sur la réforme (CKR), la plénière de novembre 2012 a convenu de fusionner le Comité de sélection et le Comité de participation, pour créer le nouveau Comité sur la participation et la présidence (CPP). La présidence du CPP est déterminée par rotation; elle est attribuée à la présidence du PK de l'année précédente. Le CPP conseille le président du Processus de Kimberley quant à l'admission de nouveaux participants et aux mesures à prendre (par exemple la suspension de participants) à l'égard de ceux qui ne sont pas conformes. En ce qui concerne les questions de conformité, il fait des recommandations fondées sur les conclusions tirées par d'autres groupes de travail, notamment les Groupes de travail



chargé du suivi et sur les statistiques. Ce comité étudie et évalue les candidatures au poste de vice-président. Le vice-président devient président du Processus de Kimberley l'année suivante.

iv. Le Groupe de travail des experts diamantaires (GTED)

Le **Conseil mondial du diamant** préside le GTED depuis 2003. Aussi appelé Groupe de travail technique, le GTED aborde les questions techniques dans la mise en œuvre du SCPK. Entre autres, il est chargé : de proposer à l'Organisation mondiale des douanes des modifications aux « Codes du système harmonisé » pour les diamants bruts; de voir à la classification de la poudre de diamant; d'harmoniser les méthodes d'évaluation; et de voir au transfert international des échantillons de diamants provenant des projets d'exploration. Le GTED a aussi travaillé à définir « l'empreinte » des diamants dans des régions susceptibles de connaître des conflits – soit en fournissant une description des caractéristiques physiques des diamants trouvés dans une région particulière.

v. Le Groupe de travail sur la production artisanale et alluviale (GTPAA)

L'**Angola** préside le GTPAA depuis 2006. Le nombre des mineurs et des creuseurs, et de leurs personnes à charge, atteint plus de 10 millions dans le secteur de l'exploitation minière artisanale. Le GTPAA encourage les contrôles internes efficaces sur la production et le commerce des diamants alluviaux, et il cherche à trouver des solutions favorables au développement à ce qui constitue, dans de nombreux cas, des problèmes de développement plutôt que de réglementation.

vi. Le Comité des règlements et procédures (CRP)

La **Fédération russe** préside le CRP depuis 2006. Le CRP élabore de nouvelles règles et procédures, et fait des propositions pour modifier, compléter ou révoquer les règles et procédures existantes au sein du PK.

Les comités spéciaux

La création de groupes de travail spéciaux est un autre outil dont peut se servir le PK pour aborder des questions qui exigent davantage de recherche et de discussions, telles que, par exemple, le commerce des diamants dans Internet. En 2012 et 2013, le Comité spécial sur la réforme (CKR) a entrepris une deuxième évaluation du fonctionnement du PK.

3. Évolution du PK

Le tableau qui suit présente certains points saillants de l'évolution du PK depuis sa première réunion à Kimberley, en Afrique du Sud, en mai 2000.

Principales réunions	I. Le Processus de Kimberley – la phase préparatoire
Kimberley, Afrique du Sud (mai 2000)	<ul style="list-style-type: none"> • Des pays qui produisent des diamants ou en font le commerce, l'industrie du diamant et des ONG se rencontrent pour déterminer comment s'attaquer au problème des diamants de conflit. • On s'entend pour continuer à se rencontrer et pour créer un système de certification.
Luanda, Angola (juin 2000)	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre du « Groupe de travail » du « Forum de Kimberley » pour discuter des détails techniques d'un système de certification; on s'entend sur les grandes lignes du SCPK.
Pretoria, Afrique du Sud (septembre 2000)	<ul style="list-style-type: none"> • « Conférence ministérielle sur les diamants » – on prévoit y lancer le système, mais il est évident qu'il reste du travail à faire.
Windhoek, Namibie (février 2001)	<ul style="list-style-type: none"> • La Résolution 55/56 de l'Assemblée générale des Nations Unies demande l'élaboration de propositions détaillées relatives à un système de certification international pour les diamants bruts, créant une « feuille de route » pour les progrès futurs. • Création d'un groupe de travail pour aider le président à accélérer les processus.
Bruxelles, Belgique (avril 2001)	<ul style="list-style-type: none"> • Débats approfondis sur certains éléments communs possibles d'un certificat d'origine dans le contexte d'un système de certification plus vaste; examen des enjeux du point de vue des importateurs, des utilisateurs et des ré-exportateurs de diamants bruts.
Moscou, Russie (juillet 2001)	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt de la première ébauche des « éléments essentiels », qui deviendront le document de travail pour les négociations futures du PK. • Entente sur la nécessité d'une base de données statistiques complète. • Le Conseil mondial du diamant propose une chaîne de garanties auto-réglémentée.
Londres, Angleterre (septembre 2001)	<ul style="list-style-type: none"> • Autres négociations sur le document provisoire.
Luanda, Angola (octobre 2001)	<ul style="list-style-type: none"> • Autres négociations pour finaliser le document, qui en est maintenant à sa sixième version.
Gaborone, Botswana, (novembre 2001)	<ul style="list-style-type: none"> • On prévoyait qu'il s'agirait d'une « rencontre ministérielle » pour finaliser le document, mais la rencontre est déclassée et les négociations se poursuivent.
Ottawa, Canada (mars 2002)	<ul style="list-style-type: none"> • Prévu comme dernière rencontre avant l'adoption du « Système de certification du Processus de Kimberley », mais beaucoup de détails demeurent en suspens, dont la compatibilité avec l'OMC.
Interlaken, Suisse (novembre 2002)	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption du système international de certification pour les diamants bruts, dont le lancement est prévu le 1^{er} janvier 2003.
Sun City, Afrique du Sud (avril 2003)	<ul style="list-style-type: none"> • Première réunion du PK après le lancement du système de certification, le 1^{er} janvier 2003. • Accord sur les critères d'adhésion et sur la procédure relative aux statistiques; • Première mission d'examen convenue (en République centrafricaine); • Les ONG continuent d'exercer des pressions en faveur d'une surveillance indépendante régulière de tous les mécanismes de contrôle nationaux.

Assemblées plénières	II. Processus de Kimberley – la phase de la mise en œuvre
Sun City, Afrique du Sud (octobre 2003)	<ul style="list-style-type: none"> Entente sur l'établissement d'un mécanisme d'examen par les pairs. Accord sur la collecte de données statistiques.
Gatineau, Canada (octobre 2004)	<ul style="list-style-type: none"> Le Liban est « retiré de la liste » pour ne pas avoir adopté des mesures législatives conformes au PK. La République du Congo est « retirée de la liste » pour contrebande de diamants. Des groupes spéciaux sont créés pour traiter des questions techniques, régler des problèmes spécifiques aux pays producteurs de diamants alluviaux, et effectuer un examen du SCPK.
Moscou, Russie (novembre 2005)	<ul style="list-style-type: none"> Première assemblée plénière « ordinaire » du PK. Le Liban est réadmis au sein du PK. Déclaration sur le renforcement des contrôles des diamants alluviaux.
Gaborone, Botswana (novembre 2006)	<ul style="list-style-type: none"> On demande au Ghana de s'assurer que des diamants n'arrivent pas au pays en contrebande en provenance de la Côte d'Ivoire. Les constatations du rapport triennal sont déposées. Accord sur une mission d'examen au Venezuela vu l'absence de communications et le rapport de la SC sur des questions de conformité.
Bruxelles, Belgique (novembre 2007)	<ul style="list-style-type: none"> La République du Congo est réadmise au sein du PK. Des ONG et le WDC demandent une surveillance plus rigoureuse des contrôles internes par les gouvernements.
New Delhi, Inde (novembre 2008)	<ul style="list-style-type: none"> Le Venezuela annonce sa décision de « se séparer » du SCPK pour une période de deux ans. On exprime des préoccupations concernant la mise en œuvre du PK à Marange, au Zimbabwe.
Swakopmund, Namibie (novembre 2009)	<ul style="list-style-type: none"> Accord sur un plan de travail pour ramener le Zimbabwe dans la conformité avec des exigences minimales. Création d'un nouveau site Web pour les statistiques sur les diamants bruts.
Jérusalem, Israël (novembre 2010)	<ul style="list-style-type: none"> Présentation du rapport du séminaire sur l'application du PK. Le PK approuve le rôle de surveillance de la SC à Marange, par l'entremise du point focal local.
Kinshasa, RDC (novembre 2011)	<ul style="list-style-type: none"> Approbation du mandat du Comité spécial du PK sur la réforme (CKR). La Coalition de la SC du PK proteste contre la retraite des restrictions relatives aux exportations de Marange, et publie la Déclaration de Bruxelles.
Washington, États-Unis (novembre 2012)	<ul style="list-style-type: none"> Sondage auprès des membres du PK dans le cadre de l'examen périodique de 2012-2013. Le WDC fournira des services de soutien administratif au président et aux groupes de travail du PK. Déclaration de Washington sur l'intégration du développement de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle des diamants dans la mise en œuvre du Processus de Kimberley.
Johannesburg, Afrique du Sud (novembre 2013)	<ul style="list-style-type: none"> Travail achevé du deuxième Comité spécial du PK sur la réforme (CKR). Accord sur la restructuration des groupes de travail. Suspension de la République Centrafricaine confirmée. La Coalition de la SC a présenté une revue du Système d'examen par les pairs du PK.
Guangzhou, Chine (novembre 2014)	<ul style="list-style-type: none"> La Côte d'Ivoire rejoint le PK Le PK approuve l'approche régionale dans les pays de la Rivière Mano de l'Afrique de l'ouest. La DDI devient le point focal pour l'assistance technique du PK.

4. Prise de décision

Au sein du PK, toute décision est prise par consensus. Lorsqu'on ne parvient pas à un consensus, le président du PK mène des consultations pour essayer d'en arriver à un consensus.

Habituellement, c'est l'assemblée plénière annuelle qui prend les principales décisions, tandis que les téléconférences des groupes de travail tout au long de l'année et la réunion intersessions servent à discuter des enjeux et à mettre au point des solutions. Les décisions relatives aux affaires courantes ayant trait à la surveillance, aux statistiques et aux questions techniques peuvent être prises par consensus au sein des groupes de travail, ou elles peuvent être renvoyées à d'autres groupes de travail ou au président afin qu'ils prennent les mesures nécessaires. L'aspect relativement officiel de la démarche par groupes de travail a permis au PK de se développer plus efficacement qu'il aurait pu le faire si toutes les décisions avaient dû être prises lors d'assemblées annuelles ou semestrielles officielles.

Le Processus de Kimberley fait face à des difficultés imprévues par l'entremise d'une variété de « décisions administratives » ponctuelles – telles que la création de nouveaux comités, l'établissement d'un système de rapports annuels, le resserrement des critères d'adhésion et l'établissement d'un mécanisme de suivi.

5. Inobservation

Le document de base du Processus de Kimberley parle « d'informations dignes de foi (qui) portent à penser qu'il y a inobservation significative ». Cela pourrait déclencher une mission d'examen, mais on n'a jamais défini le terme « inobservation significative ». Le PK possède peu d'outils, outre la formulation de recommandations ou la fourniture d'une assistance technique, dont il puisse se servir pour réagir à l'égard d'un participant trouvé en état d'inobservation significative. Les retards prolongés dans la présentation de rapports statistiques et annuels justifient un avis public sur les sites Web du PK.

Les différents cas « d'inobservation significative » ont soulevé de grands débats, mais il n'y a eu aucune expulsion complète du PK (être « retiré de la liste ») depuis 2004. En 2007, on a adopté un mécanisme de suspension et on l'a appliqué pour la première fois en mai 2013 avec la République centrafricaine.

Liban

Son admission au sein du KP a été repoussée d'avril 2004 à octobre 2005. Le Liban a été retiré de la liste originale des participants au PK de 2003 parce qu'il n'avait pas adopté une législation conforme aux normes du PK. Le Liban a été réadmis au sein du KP après avoir finalement adopté les mesures législatives, en 2005.

République du Congo

La République du Congo a été « retirée de la liste » en octobre 2004, et n'a été réadmise qu'en 2007. C'est le seul pays à avoir été expulsé du SCPK. On a pris cette décision après qu'une mission d'examen eut découvert que la République du Congo exportait beaucoup plus de diamants qu'elle n'en produisait ou importait légalement. Le PK a conclu qu'une participation continue de la République du Congo « menaçait l'intégrité du SCPK ». Après s'être conformée à un certain nombre de conditions de réadmission, elle a été réadmise en novembre 2007.



Brésil

Le Brésil a volontairement suspendu ses exportations de diamants bruts pendant six mois, en 2006, après la découverte d'une fraude de diamants au pays, qu'un rapport de la société civile avait déjà révélée. Après une enquête criminelle très médiatisée, la réforme de son système de réglementation et le resserrement de ses contrôles sur le commerce du diamant, le Brésil a repris ses exportations et a regagné la liste des participants au PK.

Ghana

En octobre 2006, le Groupe d'experts des Nations Unies sur la Côte d'Ivoire publiait un rapport qui concluait que des diamants extraits sur le territoire de la Côte d'Ivoire qui était contrôlé par les rebelles pénétraient les marchés internationaux en passant par le Ghana. En mars 2007, une mission d'examen du PK au Ghana recommandait que ce pays conserve son statut au sein du PK, s'appuyant sur des preuves de la volonté politique du gouvernement du Ghana et sur ses efforts concertés pour renforcer son système de contrôles internes. Le PK a mis en place un mécanisme de supervision des exportations au moyen duquel toutes les expéditions de diamants en provenance du Ghana étaient examinées avant l'exportation par un expert indépendant afin de confirmer leur origine. Le PK a retiré le mécanisme de supervision en 2011.

Venezuela

Après de multiples pressions résultant d'un rapport de la société civile en 2006, qui apportait les preuves d'une inobservation majeure, le Venezuela s'est volontairement « séparé » du PK en 2008, affirmant qu'il demeurerait un participant, mais qu'il n'exporterait ou n'importerait pas de diamants bruts avant d'avoir mis en place des contrôles internes crédibles. Aujourd'hui, le Venezuela ne rapporte encore aucune exportation malgré les preuves accablantes que l'exploitation minière de diamants se poursuit, la plupart de la production étant probablement passée en contrebande outre-frontière dans des pays voisins participants au PK – le Guyana et le Brésil. Contrairement à ce qui s'est produit dans le cas de la République du Congo, il n'y a eu aucun consensus au sein du PK pour que le Venezuela soit « retiré de la liste ».

Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire a été plongée dans un conflit civil pendant plusieurs années après une tentative de coup d'État échouée, en 2002, et bien qu'elle ait été membre du Processus de Kimberley, elle a banni les exportations de diamants de la Côte d'Ivoire parce que toutes les régions où des diamants étaient extraits étaient contrôlées par les rebelles. Les diamants ivoiriens ont ensuite fait l'objet de sanctions commerciales de la part du Conseil de sécurité des Nations Unies. Le Comité d'experts des Nations Unies sur la Côte d'Ivoire a estimé la valeur de la production à autant que 23 millions de dollars par année et a soutenu que les diamants constituaient une importante source de revenus pour les rebelles des Forces Nouvelles.

Les contrôles inadéquats dans les pays voisins et les centres internationaux de diamants faisaient en sorte que des « diamants de conflit » ivoiriens continuaient de sortir du pays en contrebande pour entrer dans le commerce légitime.

Le conflit armé en Côte d'Ivoire a pris fin et l'ONU a levé l'embargo. Les autorités de la Côte d'Ivoire ont renforcé les contrôles internes, ce qui a permis à la Côte d'Ivoire de rejoindre le PK..



Zimbabwe

En 2006, on a découvert un important dépôt de diamants alluviaux à Marange, dans l'est du Zimbabwe, qui a attiré des dizaines de milliers de creuseurs et de négociants. En 2008, les autorités ont pris de force le contrôle de la région, ce qui a causé la mort d'au moins 200 creuseurs. En 2009, une mission d'examen du PK au Zimbabwe recommandait que le pays soit suspendu du PK pour une période d'au moins six mois. La plénière du PK de 2009 a plutôt approuvé un Plan d'action conjoint pour faire en sorte que le Zimbabwe respecte les exigences minimales du PK.

Des creuseurs artisans ont continué de produire des diamants, dont des unités des forces armées contrôlaient le commerce; la plupart des diamants empruntaient illégalement la voie du Mozambique. En 2010, plusieurs sociétés avaient entrepris des activités industrielles à Marange, ce qui a mené à un accroissement de la production. Un élément clé du Plan d'action conjoint était un mécanisme de surveillance par lequel des surveillants nommés par le PK étaient chargés de recommander l'approbation par le PK des exportations de sociétés particulières en activité à Marange. Le tout était complété par le travail du point focal local de la société civile, qui surveillait les questions relatives aux droits de la personne. Le Plan d'action conjoint a pris fin lors de l'assemblée plénière de 2011.

République centrafricaine

Le PK est préoccupé par la RCA depuis juin 2010 lorsque des rebelles ont pris le contrôle de certaines zones d'exploitation de diamants dans l'est du pays. En mars 2013, le mouvement rebelle a renversé le gouvernement de la RCA, et en mai 2013, le PK a suspendu temporairement la RCA. La suspension est maintenue à ce jour, et le conflit armé continu dans plusieurs régions du pays.



VII. LE PROCESSUS DE KIMBERLEY AUJOURD'HUI : LES ENJEUX ET LES DÉFIS

Ce guide donne un aperçu de la structure et du fonctionnement du Processus de Kimberley. La section suivante présente une évaluation par la société civile de l'évolution du PK et de ses perspectives.

Depuis son lancement en 2003, le Processus de Kimberley s'est transformé en un système de prévention des conflits au potentiel important. D'autres pays ont joint les rangs du PK. Un système d'examen par les pairs a fourni au PK un cadre pour la surveillance de la mise en œuvre. On a élaboré des orientations pour les cas où il y a non-respect des normes du PK. Pourtant, le système peine encore à mettre en pratique un suivi de base des diamants dans les pays les plus touchés par les diamants de conflit. La société civile soutient depuis longtemps que le PK devrait être plus actif dans la surveillance des transgressions et plus rigoureux dans la réduction du commerce illicite de diamants bruts, à la fois dans les pays producteurs et dans les pays exportateurs et importateurs.

Les points de vue sur l'efficacité du Processus de Kimberley varient. Certains considèrent que c'est un arrangement modèle qui atteint ses objectifs. D'autres sont beaucoup plus critiques. La société civile et certaines parties de l'industrie du diamant ont demandé à répétition une surveillance plus étroite et des contrôles internes beaucoup plus efficaces dans certains pays producteurs et importateurs. Les défauts du PK ne sont pas insurmontables. Et pourtant, à maintes reprises, certains gouvernements semblent être incapables d'utiliser les outils à leur disposition pour assurer une application efficace et imposer la conformité. Le SCPK est trop important pour échouer – pour une industrie qui profite à tant de pays et pour les millions de personnes dans des pays pauvres qui en dépendent, directement et indirectement.

Les paragraphes qui suivent portent sur certains enjeux et défis actuels du PK. L'avenir du PK dépend d'une bonne compréhension de ces défis et de la volonté des participants d'accepter de procéder aux modifications requises.

CONTRÔLES INTERNES – PRODUCTEURS ARTISANS

Dans les pays de production artisanale, les contrôles internes sont souvent faibles, et on dit que les autorités dans ces pays ne peuvent affirmer avec assurance d'où proviennent réellement jusqu'à 25 et même 50 % des diamants qu'ils exportent. L'origine des diamants est la *seule* norme convenue d'une importance majeure au sein du PK : la capacité d'un participant de confirmer que ses diamants proviennent d'une source connue, propre. Malgré les rapports des visites d'examen du PK et les études réalisées par la société civile, qui ont présenté des recommandations et offert de l'assistance, il semble qu'il n'y ait eu que peu de changements dans certains pays au cours des dix années d'activité du PK.

CONTRÔLES INTERNES – CENTRES DE COMMERCE

Les pays producteurs remettent en question, avec raison, l'engagement des autorités dans les pays importateurs, et particulièrement dans les centres de commerce, à l'égard de la mise en œuvre de contrôles rigoureux sur l'importation. Des diamants quittent clandestinement un certain nombre de pays – surtout les principaux pays producteurs de diamants artisanaux – mais il est rare qu'on saisisse des diamants à leur entrée dans



les pays importateurs, et il y a peu d'arrestations, s'il y en a. Les règles du jeu sont loin d'être uniformes puisque certains gouvernements imposent un certain niveau de contrôle tandis que d'autres semblent indifférents. En général, l'impératif commercial voulant qu'on fasse circuler les diamants aussi rapidement que possible semble prévaloir.

SURVEILLANCE

L'actuel mécanisme d'examen par les pairs n'est pas aussi efficace qu'il devrait l'être. Certaines équipes d'examen produisent des rapports d'évaluation excellents et approfondis, avec des recommandations utiles. Mais dans d'autres cas, les rapports d'examen sont produits très tardivement et il y a peu ou pas de suivi. Étant donné que la participation aux équipes d'examen est « volontaire » et que le participant doit en assumer les coûts, certains pays participent à davantage d'examens que d'autres, tandis que certains n'y participent jamais. La société civile et l'industrie engagent des dépenses disproportionnées pour fournir des membres aux équipes, puisqu'il n'y a pas de partage des frais.

La Coalition de la société civile a mené une étude du Système d'examen par les pairs du PK en 2013 et a présenté son rapport, comprenant des recommandations qui seraient faciles à mettre en œuvre, à la plénière du PK. Le PK doit mettre au point un mécanisme de surveillance plus fort, qui respecte des normes rigoureuses en matière d'évaluation, évite les conflits d'intérêts, et assure un suivi en temps opportun.

SANCTIONS DANS LES CAS D'INOBSERVATION

Le PK a la possibilité de suspendre un participant dans des cas d'inobservation significative, mais il n'y a pas de définition convenue du terme « inobservation significative » et il subsiste une résistance extrême à l'imposition de tout type de suspension. Le PK devrait développer un outil de sanctions progressives crédible, qui puisse être et sera appliqué dans les cas d'inobservation.

TRANSPARENCE

Le document de base du PK spécifie que : « Les participants et observateurs doivent s'efforcer de garantir la confidentialité des commentaires et des discussions relatives à toute question de conformité. » (Section VI, paragraphe 15) Au cours des premières années du PK, la question de la transparence faisait l'objet de vifs débats. Certains participants soutenaient que toute l'information et toutes les statistiques relatives au commerce des diamants devaient demeurer secrètes, invoquant la « confidentialité commerciale ». Les rapports des visites d'examen demeuraient en grande partie confidentiels parce que, disait-on, certains gouvernements ne seraient pas ouverts à un examen complet si d'éventuels problèmes risquaient d'être rendus publics. Bien qu'on se soit maintenant mis d'accord pour que les rapports annuels et les rapports d'examen soient affichés dans la partie publique du site Web du PK, à moins que des participants aient demandé explicitement que (des sections du) rapport ne soient pas publiées, cela n'a pas été mis en pratique. La société civile croit que le public devrait avoir accès à tous les rapports de surveillance du PK, aux rapports annuels des participants et aux statistiques.



PRISE DE DÉCISION

Le document de base du PK indique que : « Les participants doivent prendre les décisions par consensus. S'il est impossible de dégager un consensus, le président devra mener des consultations. » (Section VI, point 5) Au sein du PK, le consensus en est venu à signifier l'« unanimité » plutôt qu'une « forte majorité » et cela a freiné les progrès dans un vaste éventail de questions, importantes ou non. La coalition de la société civile, tout en reconnaissant les mérites d'une approche de prise de décision par consensus, croit qu'on devrait y ajouter un système de vote afin de rendre la prise de décision plus efficace. Presque toutes les institutions dans le monde fonctionnent de cette façon.

DÉFINITION DES DIAMANTS DE CONFLIT

La définition du PK des « diamants de conflit » est à la fois trop restreinte et dépassée, car elle ne reflète pas la manière dont la violence a évolué dans les régions productrices de diamants au cours de la dernière décennie, depuis la création du Processus de Kimberley. La résolution 55/56 de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies adoptée le 1 décembre 2000, définit les diamants de conflit comme des « ... diamants bruts utilisés par les mouvements rebelles pour financer leurs activités militaires, en particulier des tentatives visant à ébranler ou renverser des gouvernements légitimes ». La définition des diamants de conflit du PK adoptée en 2002 est plus étroite que la définition de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, car elle s'applique uniquement aux mouvements rebelles qui essaient de renverser un gouvernement, excluant ainsi les activités d'autres milices ou forces armées (par exemple au Zimbabwe en 2008 et en RCA en 2010).

DROITS DE LA PERSONNE

Le deuxième paragraphe du préambule dans le document de base du PK parle des « effets dévastateurs des conflits alimentés par le trafic des diamants de la guerre sur la paix et la sécurité des populations des pays touchés, ainsi que les *violations graves et systématiques des droits de l'homme* qui sont commises lors de tels conflits ». La société civile pense que les droits de la personne ont toujours été au cœur du mandat du PK et que cet engagement devrait être clarifié par l'introduction du discours explicite des droits de la personne dans les documents du PK.

Le PK doit inclure le respect des droits de la personne dans ses normes minimales pour tous les participants. L'adoption et la mise en œuvre de mesures de sécurité dans les secteurs d'exploitation des diamants des participants devraient être conformes au droit international en matière de droits de la personne. Pour s'attaquer aux possibilités de contrebande et aux autres préoccupations concernant la conformité au PK dans l'exploitation artisanale des diamants, les participants devraient aussi adopter et appliquer davantage de normes et de mesures de sécurité conformes au droit international en matière de droits de la personne pour les mineurs de diamants et les membres des collectivités locales.

ANNEXE 1

GLOSSAIRE

Production alluviale et artisanale : « Alluviale » renvoie aux rivières et « artisanale » renvoie aux artisans. L'exploitation artisanale des diamants alluviaux désigne l'extraction à petite échelle, au moyen des outils les plus simples, habituellement à un niveau de subsistance. Les dépôts sont souvent exploités de manière informelle et non réglementée.

Conformité : Les participants respectent les normes minimums du SCPK.

Diamants de conflit : Le SCPK définit les diamants de conflit comme suit : « des diamants bruts utilisés par les mouvements rebelles ou leurs alliés pour financer des conflits visant à déstabiliser des gouvernements légitimes » (Document de base, section 1).

Codes SH : Les codes du Système harmonisé de l'Organisation Mondiale des Douanes s'inscrivent dans un système international qu'utilisent les gouvernements pour classer les produits et les tarifs douaniers correspondants. Le Processus de Kimberley régit la production et le commerce des diamants bruts seulement (à savoir les codes SH 7102.10, 7102.21 et 7102.31) tels que classés par l'OMD.

Diamants illicites : Des diamants qui font l'objet de vols, de contrebande, d'évasion fiscale ou d'autres activités illégales.

Contrôles internes : Un participant s'engage à créer un système de contrôles internes visant à éliminer les diamants de conflit des chargements de diamants bruts qui sont importés dans son territoire ou qui en sont exportés. Cela comprend des mesures telles que la modification ou l'adoption des lois ou des règlements nécessaires à la mise en œuvre du système de certification et à l'application de sanctions dissuasives et proportionnées en cas de violation. Les participants doivent aussi recueillir et conserver les données officielles pertinentes sur la production, l'importation et l'exportation, et rassembler et échanger ces données.

Réunion intersessions : Les membres des groupes de travail du PK se réunissent une fois l'an, en juin, pour discuter de questions techniques telles que les statistiques, le suivi et l'adhésion.

Certificat du Processus de Kimberley : « ... est un document infalsifiable qui certifie que le chargement de diamants bruts est conforme aux exigences du système de délivrance de certificats. » (Section 1)

Non-conformité : La non-conformité est l'incapacité ou le refus de se conformer aux normes minimales du PK. Pour un participant au PK, le fait d'être déclaré non conforme est un grave problème, qui peut mener jusqu'à son éviction du PK, auquel cas le participant ne pourrait expédier légalement des diamants à aucun pays participant au Processus de Kimberley.



Observateur : « Un représentant de la société civile, de l'industrie du diamant, d'un organisme international ou d'un gouvernement non participant invité à participer aux réunions plénières. » (Section 1)

Participant : « Un État ou une organisation régionale d'intégration économique, auquel ou à laquelle s'applique le système de délivrance de certificats. » (Section 1)

Réunion plénière : Les séances plénières du PK sont des rencontres annuelles, en novembre, qui réunissent tous les pays participants, des représentants de l'industrie et des membres de la société civile. Ces réunions permettent la tenue de discussions et la prise de décisions concernant la mise en œuvre du SCPK.

Mission d'examen : Une équipe composée de représentants des participants, de l'industrie et de la société civile, qui peut être dépêchée à tout moment pour enquêter sur « des indications crédibles de non-conformité grave » au SCPK dans tel ou tel pays participant. Le pays en cause doit donner son assentiment à de telles visites.

Visite d'examen : Fait partie du système de suivi périodique dans le cadre de l'examen par les pairs. Ces visites périodiques visent à déterminer si un participant respecte pleinement les normes minimales du SCPK et à formuler des recommandations sur les moyens à prendre pour améliorer les performances.

Diamants bruts : « Des diamants non travaillés ou simplement sciés, clivés ou débrutés, qui sont régis par le système harmonisé de désignation et de codification des marchandises 7102.10.00, 7102.21.00 et 7102.31.00. » (Section 1)

Chargement : Un ou plusieurs lots de diamants physiquement importés ou exportés d'un pays.

Transit : Selon le SCPK, le transit est le passage physique d'un chargement de diamants bruts sur le territoire d'un participant, sur le parcours menant de l'exportateur à un importateur.

Voir aussi la « Section 1 – Définitions » dans le document de base du PK, que l'on trouvera sur le site web du PK.



ANNEXE 2

RESSOURCES

Processus de Kimberley

Processus de Kimberley : www.kimberleyprocess.com

Processus de Kimberley (Statistiques) : www.kimberleyprocessstatistics.org

Industrie du diamant

Diamond Facts : www.diamondfacts.org

International Diamond Manufacturers Association : www.idma.net

Responsible Jewellery Council : www.responsiblejewellery.com

World Diamond Council : www.worlddiamondcouncil.com

World Federation of Diamond Bourses : www.wfdb.com

Organisations de la société civile

Bonn International Center for Conversion : www.bicc.de

Initiative Diamant et Développement : www.ddiglobal.org

Fatal Transactions : www.fataltransactions.org

Global Witness : www.globalwitness.org

International Peace Information Service : www.ipisresearch.be

Network Movement for Justice and Development : www.nmjd.org

Partenariat Afrique Canada : www.pacweb.org

Réseau de Lutte contre la Faim : www.relufa.org

Southern Africa Resource Watch : www.sarwatch.org

Zimbabwe Environmental Law Association : www.zela.org

Autres Organisations

Banque mondiale : www.artisanalmining.org

Global Policy Forum : www.globalpolicy.org/component/content/article/182/33876.html

Assemblée générale de l'Organisation des nations unies :

www.un.org/en/ga/62/plenary/diamonds/bkg.shtml



Annexe 3

RAPPORTS

Cette section comprend plusieurs rapports (dont certain en français) en ce qui a trait aux diamants de conflit et au Processus de Kimberley. D'autres rapports se trouveront sur les sites web en question.

Bonn International Center for Conversion:

www.bicc.de

Fatal Transactions Newsletters

Governing the Gift of Nature Resource Conflict Monitor: The Links between Governance, Conflict and Natural Resources, juin 2007

Conflict Diamonds and the Peace Process in Côte d'Ivoire, juin 2008

Legacy of a resource-fueled war: The role of generals in Angola's mining sector, juin 2013

Global Witness:

www.globalwitness.org

A Rough Trade: The Role of Companies and Governments in the Angolan Conflict, décembre 1998

For a Few Dollar\$ More: How al Qaeda moved into the diamond trade, avril 2003

La clé de Kimberley : Contrôles internes des diamants- sept études de cas, publication conjointe avec Partenariat Afrique Canada, octobre 2004

Implementing Kimberley process - 5 years on - how effective is the Kimberley Process and what more needs to be done?, publication conjointe avec Partenariat Afrique Canada, juin 2005

Monitoring Artisanal Diamond Mines: A Workshop Report, novembre 2006

Global Witness/Amnesty International US Diamond Retail Survey 2007, février 2007

Return of the Blood Diamond: The deadly race to control Zimbabwe's new-found diamond wealth, juin 2010

Diamonds: A Good Deal for Zimbabwe?, février 2012

International Peace Information Service:

www.ipisresearch.be

Gold and diamonds in the Central African Republic: The country's mining sector, and related social, economic and environmental issues, mars 2013

Diamonds in the Central African Republic, décembre 2014

Network Movement for Justice and Development (NMJD):

www.nmjd.org

Diamonds, Blood and Tears: The Relationship between Koidu Holdings Ltd. and the Affected Property Owners of Kono, avril 2010



Partenariat Afrique Canada: www.pacweb.org

Autres facettes : un bulletin périodique au sujet de l'effort international visant à mettre fin aux conflits reliés aux diamants.

Le Cœur du problème: la Sierra Leone, les diamants et la sécurité humaine, janvier 2000

Monnaie forte: L'économie criminalisée des diamants dans la République démocratique du Congo et les pays voisins, juin 2002

Le riche et le pauvre-diamants du développement et diamants de la pauvreté : les possibilités de changement dans les champs alluviaux de diamants artisanaux en Afrique, publication conjointe avec Global Witness, octobre 2004

Fugitives and Phantoms: The Diamond Exporters of Brazil, mars 2006

The Lost World: Diamond Mining and Smuggling in Venezuela, novembre 2006

Zimbabwe Diamonds and the Wrong Side of History, mars 2009

Paddles for Kimberley: An Agenda for Reform, juin 2010

Diamants sans frontières : une évaluation de la contrebande des diamants et de la mise en œuvre du système de certification de PK en Afrique de l'Ouest, novembre 2010

Reap What You Sow: Greed and Corruption in Zimbabwe's Marange Diamond Fields, novembre 2012

RELUFA: www.relufa.org

Artisanat Minier, un Challenge pour le Processus de Kimberley: Cas du Département de la Kadey-Est, Cameroun, janvier 2013

Zimbabwe Environmental Law Association: www.zela.org

Towards the development of a diamond act in Zimbabwe, 2012

Impact of Marange Diamond Mining Operations on Water Quality in the Save and Odzi Rivers, juillet 2012

ANNEXE 4

COALITION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DU PK



Des membres de la Coalition de la société civile du PK lors de la réunion Intersessions du PK, Shanghai, juin 2014

La Coalition de la société civile du PK est un Observateur officiel du processus de Kimberley. Des organisations de la société civile ont participé à la création du Processus de Kimberley et œuvrent au sein de ses structures depuis le début.

Les membres actuels de la Coalition de la société civile du PK sont :

- Groupe de Recherche et de Plaidoyer sur les Industries Extractives - GRPIE (Côte d'Ivoire)
- Centre du Commerce International pour le Développement – CECIDE (Guinée)
- Green Advocates (Liberia)
- Network Movement for Justice and Development – NMJD (Sierra Leone)
- Réseau de Lutte contre la Faim – RELUFA (Cameroun)
- Centre National d'Appui au Développement et à la Participation Populaire – CENADEP (République démocratique du Congo)
- Groupe d'Appui aux Exploitants des Ressources Naturelles - GAERN (République démocratique du Congo)
- Zimbabwe Environmental Law Association – ZELA (Zimbabwe)
- Center for Natural Resource Governance – CNRG (Zimbabwe)
- Partenariat Afrique Canada - PAC (Canada)